

## Interpellation 02-2026

### Chantemerle Nord – Suites données aux expertises relatives à la qualité de l'air

#### Séance du Conseil communal de Pully du 4 mars 2026

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Chères et chers collègues,

En mai 2025, les résultats complets des expertises relatives à la qualité de l'air du Collège de Chantemerle Nord ont été transmis aux membres du Conseil communal, ainsi qu'à la population, via une communication officielle de la DUE.

Ces expertises ont confirmé l'existence de problématiques objectivées concernant la qualité de l'air intérieur.

#### 1. Molécules identifiées dans l'air intérieur

Les analyses ont notamment mis en évidence la présence de :

##### a. Aldéhydes (famille chimique)

Molécule dominante : hexaldéhyde (hexanal). Présent dans de nombreuses salles de classe. Associé aux matériaux bois utilisés dans la construction. Plusieurs salles classées « qualité mauvaise » selon l'indice global COVA.

Les aldéhydes sont connus pour provoquer : irritation des yeux, irritation des voies respiratoires ; maux de tête ; inconfort général. Le classement « mauvais » signifie que les concentrations dépassent les valeurs recommandées de qualité de l'air intérieur.

##### b. COV totaux (Composés organiques volatils)

Mesurés en équivalent toluène. Plusieurs salles classées « mauvaise qualité » selon l'indice COVA. Une exposition chronique à un air chargé en COV peut favoriser : fatigue, baisse de concentration, inconfort respiratoire.

##### c. CO<sub>2</sub> (indicateur majeur de ventilation)

Les expertises ont confirmé : des dépassements quotidiens du seuil de 1400 ppm, des pics supérieurs à 2000 ppm, un maximum mesuré à 2882 ppm, des dépassements intervenant après environ 45 minutes de cours.

Or, une valeur de 1000 ppm est généralement considérée comme une valeur cible recommandée en milieu scolaire. Dès 2000 ppm, la valeur est associée à une baisse significative des performances cognitives, à une fatigue accrue et à une diminution de la capacité de concentration.

#### 2. Problèmes techniques identifiés

Les rapports d'expertise convergent vers un constat structurel :

- La ventilation du bâtiment est insuffisamment efficace.

- Le bâtiment ne dispose pas de ventilation mécanique dans les salles de classe.
- Le système repose essentiellement sur l'ouverture manuelle des fenêtres.
- Le dispositif n'est ni autonome ni stabilisé.

Un problème structurel du couloir a également été identifié :

- Les vitrages des couloirs sont fixes et non ouvrants.
- Cela empêche un véritable tirage d'air est-ouest.
- Le potentiel de ventilation traversante du bâtiment n'est pas exploité.

Les expertises concluent ainsi que le bâtiment est ventilable, mais non optimisé dans sa conception initiale.

### **3. Travaux observés et clôture du préavis 03.2023**

Durant les vacances d'octobre 2025, des travaux ont été réalisés sur les façades et les vitrages du bâtiment (cf. photo annexée).

Par ailleurs, dans le préavis 03-2026 « Chantemerle – réaménagement de l'esplanade et extension de la zone de rencontre », la Municipalité indique que le préavis N° 03-2023 est clôturé en janvier 2026 avec un solde non dépensé de CHF 1'655'369.00.

### **4. Questions à la Municipalité**

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité :

- a. Quelles mesures concrètes ont été mises en œuvre à la suite des expertises ?
- b. Les travaux réalisés en octobre 2025 correspondent-ils aux recommandations formulées dans les rapports ENERGA et Perenzia ?
- c. Cas échéant, des mesures de contrôle post-travaux ont-elles été effectuées (CO<sub>2</sub>, COV, aldéhydes) ?
- d. Quels ont été les coûts des expertises et des travaux réalisés, et sous quel crédit ces dépenses ont-elles été imputées ?
- e. La Municipalité considère-t-elle aujourd'hui que la situation est pleinement résolue ?
- f. Sur quels indicateurs objectifs fonde-t-elle cette appréciation ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Tânia Gazzola, PLR

Karine Hirsch-Lorenz, PLR

Travaux observés le 21 octobre 2025

